

tri actu

n°17
Novembre
2021

Dès le
1^{er} janvier
2022

Nouvelles consignes de tri et modalités de collecte !

Le journal d'information
du **Syndicat Tri-Action**

Numéro spécial



Chers Tri-acteurs,

Notre dossier de candidature à l'extension des consignes de tri ayant été retenu par CITEO, nous avons pu mettre toute notre énergie de cette année sur l'élaboration d'une adaptation plus simple et plus vertueuse pour l'environnement de notre système d'organisation.

En anticipation de l'échéance réglementaire, la collaboration avec un nouveau partenaire de traitement va nous permettre de remplir, dès le 1^{er} janvier 2022, toutes les conditions requises en matière de collecte sélective. Désormais pour les foyers desservis par votre syndicat comme pour la moitié des ménages français, la nouvelle règle sera « tous les emballages se trient ».

Dans le même temps, nous adapterons le rythme de nos passages aux nouveaux volumes engendrés et procéderons, si vous le désirez, à l'ajustement de vos contenants.

La mise en œuvre d'un service de collecte d'encombrants sur rendez-vous permettra d'améliorer significativement notre taux de valorisation. De plus, l'équipement de nos bennes de collecte en « GNV » réduira considérablement notre émission de particules fines.

Nous avons tous conscience que vous êtes les premiers maillons de cette chaîne vertueuse du tri sélectif et nous ne doutons pas que nous allons réussir collectivement à transformer la notion de « déchets » en celle de « matière valorisable ».

Bonne lecture à toutes et à tous.

Jean-Charles RAMBOUR
Président du Syndicat Tri-Action
Maire-Adjoint d'Herblay-sur-Seine



Du nouveau pour mes déchets ! p2-3
Nouveau calendrier de collecte p4-5

Suivre nos actus : syndicat-tri-action.fr



TRI-ACTION

Du nouveau pour mes déchets !

La famille s'agranTRI !

Le syndicat Tri-Action vient d'obtenir une réponse favorable à sa candidature auprès de CITEO pour subventionner l'extension des consignes de tri sur son territoire. Dès le 1^{er} janvier 2022, une seule et unique consigne à retenir : **TOUS les emballages se trient.**

Le tri devient plus facile

Plus besoin de se poser de questions, si mon déchet est un emballage, je le jette dans mon bac jaune.

Une valorisation améliorée

La simplification du tri va vous permettre d'évacuer au 1^{er} janvier 100 % des emballages dans votre bac jaune et développera ainsi le recyclage à grande échelle des emballages qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors.



Davantage de recettes

Diminution des erreurs de tri et (re)mobilisation garantissent une augmentation de déchets revendus aux acteurs de valorisation, ce qui représente des recettes complémentaires pour le syndicat.

Un territoire tourné vers l'avenir

Dans les années à venir, la législation prévoit que 100% des Français soient concernés par la simplification des consignes de tri. Tri-Action s'inscrit donc dans une dynamique d'avenir !



est une entreprise qui a pour mission de réduire l'impact environnemental des emballages et papiers en proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage en collaboration avec les acteurs de terrain.



Paroles d'élus

1^{er} janvier 2022, vœu exaucé : la simplification du tri.

Désormais tous les emballages en papier, carton, plastique, métal vont dans le bac jaune. Trier devient vraiment très simple ! Alors nous consommateurs, premiers maillons de la chaîne, trions pour rendre le recyclage possible et préserver les ressources naturelles.

Monique BAQUIN, 3^{ème} Vice-Présidente de Tri-Action
Conseillère municipale de Saint-Leu-la-Forêt

Mémo Tri

- ✓ A mettre en vrac dans le bac ou la borne jaune
- ✓ Bien vider les emballages, inutile de les laver



Un doute ?
Scannez-moi !

Emballages en plastique

Bouteilles et flacons



NOUVEAU

Pots, boîtes, tubes, barquettes, et polystyrène, sacs, sachets, suremballages, films plastiques



Papiers et cartons

Tous les papiers, cartons, briques alimentaires



Emballages en métal

Aérosols, conserves, canettes, Petits contenants, tubes, couvercles,



Un nouveau centre de tri en conformité avec nos exigences

Tri-Action a lancé en 2021 un appel d'offres pour travailler en collaboration avec un prestataire capable de trier tous les emballages. Ainsi l'entreprise PAPREC prendra en charge vos emballages dès le 1^{er} janvier 2022.

Une chaîne de tri ultramoderne

Celle-ci permettra de trier tous vos emballages et papiers au moyen des technologies les plus performantes telles que des séparateurs optiques, des aimants et des machines capables de reconnaître les matériaux selon leur composition chimique.

Des conditions de travail améliorées

Confort acoustique et thermique, éclairage spécifique pour éviter de fatiguer la vue, tapis de tri ergonomiques amélioreront les conditions de travail des opérateurs.

Des performances environnementales exemplaires

PAPREC s'engage activement dans une politique de préservation de l'environnement à travers ses démarches de certification et des actions concrètes telles que l'augmentation du taux de recyclage des matériaux et la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.



Nouvelles filières de recyclage

Valorisation des pots de yaourt : un exemple prometteur ! Grâce à la simplification des consignes de tri, les recherches sur le recyclage des plastiques complexes avancent de manière encourageante puisqu'un pot de yaourt 100% recyclé est en cours de création par les industriels français du secteur.



Une collecte optimisée

Un meilleur bilan carbone

Courant 2022, notre flotte de camions bennes fonctionnera au GNV (Gaz Naturel pour Véhicules), une alternative au diesel et à l'essence, qui émet moins de CO₂. Ce carburant n'émet ni odeur, ni fumée et permet de réduire par deux les nuisances sonores ! Une diminution du nombre de passages des bennes entraînera par ailleurs une baisse des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

Un calendrier simplifié

Les jours de collecte dans votre ville vont être synchronisés à tous les quartiers. Plus de zones, juste des jours à respecter !

Adaptation des collectes

Avec l'extension des consignes de tri, votre poubelle d'ordures ménagères va maigrir ! **La collecte des ordures ménagères** passera donc à une fois par semaine pour les pavillons et petits collectifs de moins de 10 logements.

La collecte des encombrants s'adapte également à vos besoins. Un nouveau service sur rendez-vous permettra d'optimiser les collectes des encombrants et ainsi de réduire notre impact carbone et le coût de collecte. **+ d'infos page 6**

Paroles d'élus



En 2022, le syndicat Tri-Action a décidé de passer toutes ses bennes de collecte d'ordures ménagères au GNV (Gaz Naturel pour Véhicules).

Cette transformation s'inscrit dans le cadre de la politique de réduction des émissions de CO₂ et de particules du Syndicat sur son territoire. Elle vise aussi à améliorer le confort des riverains, ces bennes à ordures au gaz naturel générant en moyenne deux fois moins de bruit qu'un véhicule traditionnel.

Côté chiffres, le GNV apporte, de fait, un bénéfice environnemental très net en termes d'émissions de polluants : moins 95% de particules fines et moins 50% de dioxyde d'azote par rapport à la norme Euro VI. Mieux encore : il permet de diminuer de 80% les émissions de CO₂ par rapport au diesel. C'est donc une solution puissante pour améliorer la qualité de l'air, lutter contre l'effet de serre et contribuer au bien-être de tous.

Alexandre DOHY, 1^{er} Vice-Président de Tri-Action
Maire-adjoint de Méry-sur-Oise



Mon nouveau

Calendrier de collecte

Nouveaux jours et fréquences de collecte 2022

En attendant l'arrivée du nouveau calendrier dans votre boîte aux lettres fin décembre, voici un aperçu de votre prochain planning qui prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2022 !



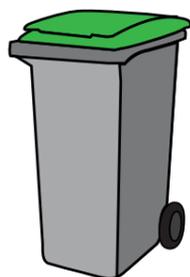
Emballages et papiers



Nouvelle consigne : 100 % des emballages et des papiers se trient (mémo tri p2). Déposez-les **en vrac** dans le conteneur à couvercle jaune.

Pour commander un bac plus grand, voir page 7.

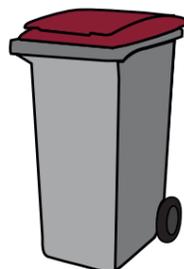
Bouteilles et bocaux en verre



La collecte du verre aura lieu dans votre ville un mercredi par mois entre 7h et 15h.

Déposez vos bocaux et bouteilles en verre en vrac dans le conteneur à couvercle vert.

Déchets résiduels



En pavillon ou petit collectif (- de 10 logements). La fréquence de cette collecte évolue et passe à une fois par semaine.

Collectifs (à partir de 10 logements). La collecte a lieu deux fois par semaine.

Déchets verts



Collecte réalisée en sacs papier ou en fagots du 4 avril au 13 décembre inclus. Nous vous remercions de limiter vos dépôts à 8 sacs et 3 fagots par collecte.

N'attendez pas la 1^{ère} collecte pour déposer vos végétaux, apportez-les à la déchèterie de Bessancourt.

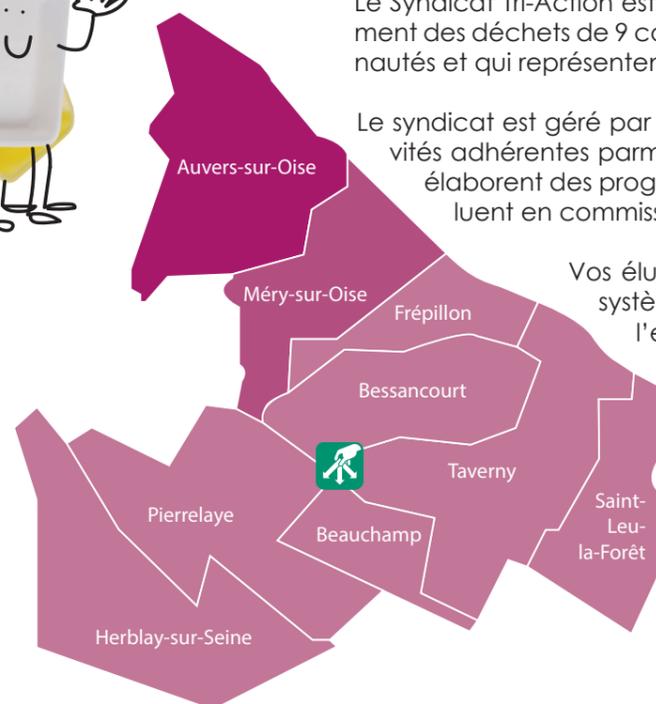
L'organisation de la distribution des sacs à déchets verts ainsi que les modalités locales d'attribution sont gérées directement par votre commune.

Paroles d'élus



Nous sommes fiers d'optimiser et de simplifier la collecte pour valoriser le maximum de matière. Par l'extension des consignes de tri, le bac jaune est au cœur du développement durable pour 2022.

Pascal DERCHE
Délégué titulaire représentant le Syndicat auprès de l'Association Amorce (premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau)
Conseiller municipal de Frépillon



Le Syndicat Tri-Action est le **service public** qui gère la collecte et le traitement des déchets de 9 communes du Val-d'Oise réparties sur trois Communautés et qui représentent 118 725 habitants.

Le syndicat est géré par 36 conseillers syndicaux désignés par les collectivités adhérentes parmi leurs élus. Ces derniers administrent le syndicat, élaborent des programmes d'actions, les mettent en œuvre, les évaluent en commission et participent à des groupes de travail.

Vos élus ont opté pour la mise en place d'un nouveau système de collecte. Pour cela, ils se sont appuyés sur l'expertise, le diagnostic et les éléments prospectifs produits par les collaborateurs du syndicat qui furent accompagnés dans cette démarche par un cabinet d'études spécialisé.

Finis les zones, pour chaque filière de déchets, les dates de collecte seront identiques dans toute votre commune !

	MARDI matin	VENDREDI matin	LUNDI matin	Collecte le matin	LUNDI matin
Auvers-sur-Oise	MARDI matin	VENDREDI matin	LUNDI matin	4 ^{ème} MERCREDI de chaque mois	LUNDI matin
Beauchamp	VENDREDI matin	LUNDI matin	JEUDI matin	3 ^{ème} MERCREDI de chaque mois	MARDI matin
Bessancourt	MERCREDI soir	JEUDI soir	LUNDI soir	4 ^{ème} MERCREDI de chaque mois	MARDI après-midi
Frépillon	LUNDI soir	VENDREDI soir	LUNDI soir	3 ^{ème} MERCREDI de chaque mois	MARDI après-midi
Herblay-sur-Seine	MERCREDI matin	JEUDI matin	LUNDI matin	1 ^{er} MERCREDI de chaque mois	MARDI matin
Méry-sur-Oise	MARDI matin	VENDREDI matin	LUNDI matin	4 ^{ème} MERCREDI de chaque mois	LUNDI matin
Pierrelaye	MARDI matin	VENDREDI matin	LUNDI matin	2 ^{ème} MERCREDI de chaque mois	LUNDI matin
Saint-Leu-la-Forêt	MARDI soir	JEUDI soir	LUNDI soir	3 ^{ème} MERCREDI de chaque mois	LUNDI après-midi
Taverny	MERCREDI soir	VENDREDI soir	MARDI soir	2 ^{ème} MERCREDI de chaque mois	LUNDI après-midi

2^{ème} collecte uniquement pour les collectifs (à partir de 10 logements)

Pavillons et petits collectifs (- de 10 logements)

Collectifs à partir de 10 logements



Dès le 15 décembre, retrouvez votre calendrier sur syndicat-tri-action.fr, rubrique calendriers

Collecte des encombrants



Mode d'emploi

Dès le 1^{er} janvier 2022, la collecte des encombrants évolue pour s'adapter à vos besoins. Cette collecte se fera sur rendez-vous et permettra de rendre les villes plus propres, de réduire l'impact carbone et le coût de collecte.

Vous habitez en pavillon

Vous habitez en pavillon ou dans un petit collectif (- de 10 logements) : prenez rendez-vous en remplissant le formulaire en ligne sur notre site internet ou par téléphone.

→ Indiquez votre nom, adresse précise, numéro de téléphone, liste des encombrants à faire enlever, vous obtiendrez un rendez-vous.

→ La collecte a lieu le matin à partir de 7h. Les déchets doivent donc être présentés la veille au soir ou le matin avant 7h.

→ **3m³ maximum de dépôts autorisés par rendez-vous.**



Vous habitez en Immeuble

→ **Entre 10 et 49 logements**

Collecte sur rendez-vous : le représentant du collectif, gardien ou responsable de copropriété organise un rendez-vous groupé pour plusieurs logements.

 **Attention, pas plus de 10 m³ de dépôts autorisés par rendez-vous.**

→ **A partir de 50 logements**

La collecte est organisée sans rendez-vous : Tri-Action et le gestionnaire déterminent ensemble la fréquence de passage de la collecte pour vider les locaux encombrants de la résidence.

Paroles d'élus



La gestion des encombrants est une **problématique majeure** dans nos communes qui va jusqu'à nuire au cadre de vie. C'est pourquoi afin d'améliorer ce service et garder nos trottoirs propres et accessibles, le Tri-Action a choisi une nouvelle méthode de gestion des encombrants : **une nouvelle gestion pour un meilleur service et des rues plus propres !**

Estelle CABARET, 4^{ème} Vice-Président de Tri-Action
Maire-adjointe de Bessancourt

Ce qu'on peut déposer... ou pas !



+ d'infos sur syndicat-tri-action.fr, rubrique encombrants

Déchets autorisés

→ 2 mètres et 80kg maximum



→ **Articles domestiques** : valises, jouets volumineux...

→ **Mobilier** : étagères, planches de bois, sièges, canapés, sommiers, matelas, lits...

Déchets interdits



Les matériaux de construction, pneus, batteries, huiles de vidange, déchets chimiques, petits et gros électroménagers et écrans sont interdits.

→ **Apportez-les en déchèterie !**

Infos pratiques

Comment changer mon bac jaune ?



71,4 kg par an et par habitant, c'est la quantité de déchets d'emballages attendus avec l'extension des consignes de tri sur notre territoire. En 2020, cette quantité était de 46 kg/an/habitant. Le volume d'emballages évacués dans votre bac jaune va donc considérablement augmenter et celui de votre bac d'ordures ménagères va diminuer.



Si vous habitez en pavillon, un courrier d'information vous sera distribué dans votre boîte aux lettres au cours du mois de janvier. Celui-ci vous informera des modalités de changement de votre bac jaune dans le cadre de la simplification des consignes de tri.

A partir de la date indiquée dans notre courrier, nous vous indiquerons les coordonnées d'un opérateur qui vous conseillera le volume de bac le plus approprié à votre foyer. L'échange de conteneur est gratuit et interviendra alors sous quinze jours.

Votre bac jaune plus grand vous permettra ainsi de trier tous les nouveaux emballages !

Je vis en habitat collectif



Une nouvelle campagne de sensibilisation en porte-à-porte

Afin d'assurer une meilleure mobilisation du nouveau geste de tri, les agents de votre syndicat viendront à votre rencontre au cours de l'année 2022. Au programme de ces visites : rappel des consignes, quiz et distribution de mémo !



De nouveaux outils de communication !

En 2021 le syndicat s'est rendu dans une vingtaine de résidences du territoire afin d'évaluer leurs besoins en outils de communication pour mieux y accompagner le geste de tri. Ainsi, de nouvelles affiches pour les locaux proprement seront proposées en version téléchargeables sur notre site ou en version imprimée sur demande.



Un guide pour les gestionnaires d'immeubles

Pour vous aider à gérer au mieux voire à réduire les déchets de votre résidence, le syndicat vous propose un guide d'accompagnement spécifique aux collectifs. Au sommaire : rappels de consignes, contacts pratiques, etc.

Suivez-nous !

Retrouvez nos actualités
sur notre site internet
www.syndicat-tri-action.fr



et sur les réseaux sociaux !



SyndicatTriAction



youtube.com
Syndicat Tri Action



twitter.com
@tri_action



instagram.com
syndicattriaction



Retrouvez-nous BIENTOT sur Tik Tok !

Contactez-nous

Merci de privilégier notre
formulaire de contact en bas
de page sur notre site internet
www.syndicat-tri-action.fr

Formulaire de contact en bas de page sur le site internet.

Probleme de collecte

Prénom* NOM*
Prénom NOM
Mail* Téléphone*
Adresse*
Commune*
Commune
Message*
Pièce-jointe (5Mo max)
Parcourir... Aucun fichier sélectionné
Envoyer mon message

Vous pouvez aussi nous joindre
par téléphone au **01 34 18 30 18**

Directeur de publication : Jean-Charles RAMBOUR
Rédaction et photos: Carole LOMAS, Honorine MAINE
médiathèque CITEO, PAPREC, Adobe Stock, Pixabay,
Création : Carole LOMAS
Impression : SIFF18 sur papier recyclé
Ce numéro a été tiré à 55 000 exemplaires.

Bientôt dans votre commune !



Des **réunions publiques** vont être
organisées à partir de la fin du mois de
novembre dans différentes communes du
territoire.

Ces réunions seront l'occasion de mieux
comprendre les enjeux des nouvelles mo-
dalités de collectes, et de répondre à
toutes vos questions !

Pour connaître ces dates, **rendez-vous**
sur notre site internet et nos réseaux
sociaux.

Objectif déchèterie !



La déchèterie vous permet d'apporter des
objets encombrants, végétaux, déchets de
travaux, petits et gros électroménagers... et
déchets spécifiques (pots de peinture, huile de
vidange...).



Pour y accéder, n'oubliez pas votre badge
d'accès. Si vous ne l'avez pas encore, rendez-
vous à la déchèterie pour l'obtenir (justificatif
de domicile de moins de 3 mois, dernière
taxe d'habitation et pièce d'identité).



Zone industrielle, rue de Pierrelaye/D411,
95550 Bessancourt.
Coordonnées GPS : 49.029906, 2.188128



Ouverture 7 jours sur 7 sauf le 25 décembre
et le 1^{er} janvier.

Horaires d'hiver, du 1^{er} octobre au 31 mars :
10h-18h sauf le mercredi (8h-18h).
Horaires d'été, du 1^{er} avril au 30 septembre
: 10h-20h sauf le mercredi (8h-20h).



+ d'infos sur syndicat-tri-action.fr,
rubrique déchèterie